



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

(Ré)inventer l'existant

Les architectes de demain imaginent
notre avenir post-carbone

Exposition
15 > 25 octobre
2024

📍 **Aux Récollets**
148 rue du Faubourg
Saint-Martin
75010 Paris



Sommaire

Introduction	4
Les partenaires	6
Les organisateurs du concours	7
Le concours	8
Les critères d'évaluation	9
Les 13 projets remarquables	10
Les lauréats du concours	12
La composition du jury	14
Les écoles participantes	16



Couvent des Récollets

Introduction

Face aux changements climatiques, la transition écologique pour le bâti existant est une question centrale. En Île-de-France, bien plus que le secteur de l'industrie et celui des transports, le secteur du bâtiment représente environ 68% des consommations énergétiques et 45% des émissions de gaz à effet de serre. Cette énergie est celle consommée pour chauffer ou rafraîchir, éclairer le parc bâti, à laquelle s'ajoute celle nécessaire aux opérations d'aménagement, de transformation et de construction.

Alors que le foncier et l'énergie restent des ressources rares, la rénovation du bâti existant représente un défi majeur et une priorité gouvernementale. Mais au-delà des approches techniques, visant l'amélioration des performances thermiques de l'enveloppe des bâtiments, de nombreuses opérations montrent aujourd'hui l'intérêt de considérer les édifices existants pour les adapter, pour en révéler l'identité patrimoniale ou pour en déployer tout le potentiel à partir de leurs principales et essentielles caractéristiques.

Il importe de montrer très clairement comment vivre demain dans des bâtiments adaptés, agréables, sobres et confortables. L'existant, par son potentiel et ses qualités architecturales et urbaines, est une ressource à préserver tant il relève de l'identité de nos villes à laquelle les habitants sont attachés.

C'est tout le sens du concours [Ré]inventer l'existant, initié pour la première fois en 2023 par deux directions régionales de l'Etat, la DRAC et la DRIEAT d'Île-de-France, à destination des étudiants en école d'architecture, invités à imaginer notre avenir post-carbone.

Conduit en collaboration avec le réseau ENSAECO et en partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, les CAUE d'Île-de-France (conseils en architecture, urbanisme et environnement) Ekopolis, ainsi qu'avec l'Agence Parisienne du Climat, l'ANAH et le CEREMA, le concours a pour ambition de réunir l'ensemble des professionnels qui agissent pour accompagner et mettre en œuvre la transition écologique.



« Pour la deuxième année consécutive, le concours [Ré]inventer l'existant met à l'honneur des projets ambitieux reflétant l'un des plus grands défis de notre société : l'adaptation de notre bâti au changement climatique. Les services de l'État en région Île-de-France sont pleinement mobilisés pour accompagner et soutenir les professionnels de demain. Saisissons-nous de la rénovation énergétique comme d'une opportunité pour montrer qu'il est possible de vivre dans un patrimoine existant adapté, économe et confortable. »

Marc Guillaume
Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris



« [Ré]inventer l'existant, c'est faire de l'architecture et du patrimoine bâti l'un des leviers majeurs de la transition écologique dans l'aménagement durable de nos territoires. Cette démarche qui vient accompagner ce changement de paradigme est au cœur de nos missions. »

Laurent Roturier
Directeur de la Direction régionale
des affaires culturelles d'Île-de-France



« Ce concours est une belle occasion de former une génération de jeunes architectes franciliens par une approche croisée, associant une composante énergétique à la conception architecturale, appliquée à un projet de rénovation. »

Emmanuelle Gay
Directrice de la Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports en Île-de-France

Les partenaires

Agence Parisienne du Climat (APC)

L'APC accompagne la mise en œuvre des Plans Climat de Paris et de la Métropole du Grand Paris, en menant des actions sur les enjeux environnementaux et en étant experte en rénovation énergétique, notamment via son dispositif CoachCopro.

Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Créée en 1971, l'ANAH est un établissement public qui promeut la qualité de l'habitat privé et l'amélioration des logements existants, en luttant contre les fractures sociales et en soutenant la transition énergétique.

CAUE d'Île-de-France

Les CAUE d'Île-de-France, créés en 1977, promeuvent la qualité architecturale, urbaine et environnementale. En 2000, ils ont fondé l'Union régionale pour coordonner et valoriser leurs compétences à l'échelle régionale.

CEREMA Île-de-France

Le Cerema, établissement public sous le ministère de la Transition écologique, accompagne l'État et les collectivités pour la transition écologique et l'aménagement du territoire, en intervenant dans divers domaines tels que le bâtiment et les mobilités.

CROAIF

L'Ordre des architectes, sous la tutelle du ministère de la Culture, garantit le respect de l'intérêt public en architecture, avec un Conseil national et dix-sept Conseils régionaux qui répondent aux demandes des architectes et du public.

EKOPOLIS

Ekopolis vise à promouvoir des pratiques durables dans le bâtiment et l'aménagement en animant un réseau de professionnels, en partageant des ressources en ligne, en formant aux constructions durables et en accompagnant des projets avec les démarches BDF et QDF.



Les organisateurs du concours

La Direction régionale des affaires culturelles, service déconcentré du ministère de la Culture

La DRAC, met en œuvre les politiques de l'architecture et du patrimoine au niveau régional. Elle participe à la tutelle sur les écoles nationales supérieures d'architecture et représente le ministre auprès du conseil régional de l'ordre des architectes.

Elle est également chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans les domaines du soutien à la création et à la diffusion artistique dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.

La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, service déconcentré du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

La DRIEAT, est un service déconcentré du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Elle met en œuvre les politiques de l'État en matière de transports, de planification et d'aménagement durable, d'environnement, d'Énergie, d'urbanisme sous l'autorité du préfet d'Île-de-France, préfet de Paris, du préfet de Police et des préfets de département.

En région d'Île-de-France, la DRAC et la DRIEAT participent à la construction d'un cadre de vie permettant de répondre aux besoins des Franciliens en intégrant tant les enjeux culturels et environnementaux que ceux liés à la cohésion et au développement de l'équilibre des territoires.

En collaboration avec ENSAEco

L'association ENSAEco ASSO est issue du réseau scientifique et pédagogique ENSA Éco, qui travaille sur « l'enseignement de la transition écologique dans les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture et de Paysage ».

ENSAECO ASSO a pour objet de produire, développer et diffuser, par tous moyens, l'expertise académique, pédagogique et scientifique de l'enseignement et de la recherche, en faveur de la transition écologique pour l'architecture et le paysage, auprès de tous les publics. Elle organise des actions, des événements et des réunions de travail. Elle réalise également des études et participe à des conférences.

Le concours

À l'occasion des Journées nationales de l'architecture, le concours [Ré]inventer l'existant revient pour sa deuxième édition. L'exposition se déroulera du **15 au 25 octobre 2024 au Couvent des Récollets à Paris.**

Initié par la **DRIEAT** et la **DRAC**, ce concours s'adresse aux étudiants des écoles d'architecture d'Île-de-France. Il leur propose un défi essentiel : **imaginer des solutions innovantes pour rénover et adapter le patrimoine bâti existant, dans une approche durable et écologique.**

Face à l'urgence climatique et l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, le secteur du bâtiment, responsable de 68% des consommations énergétiques et de 45% des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France, est un enjeu clé. La rénovation du parc bâti devient alors une priorité.

Ce concours offre aux étudiants une opportunité unique de :

- **Montrer qu'il est possible d'adapter le patrimoine existant pour répondre aux défis de demain ;**
- **Sensibiliser les futurs professionnels à la rénovation énergétique et valoriser les formations liées à l'intervention sur le bâti existant ;**
- **Acculturer les étudiants aux méthodes de travail sur des bâtiments parfois anciens, en utilisant des techniques et matériaux adaptés.**

CHIFFRES-CLÉS

15 000€

de prix
pour l'ensemble
des lauréats

13

projets
remarqués

et exposés aux Récollets

3

lauréats

pour les catégories
Master, Projet de fin
d'étude et une mention
spéciale du jury



**La remise des prix aura lieu lors de la soirée inaugurale le Mardi 15 octobre 2024 à 18h30 aux Récollets
148, rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 PARIS**

Les critères d'évaluation

Critère A

État des lieux raisonné de l'existant, analyse et diagnostic

L'analyse du ou des bâtiments existants, d'un point de vue technique et architectural est un préalable indispensable à tout projet de transformation et d'adaptation : programme et usages actuels, site et environnement, caractéristiques constructives, performance énergétique, matériaux...

Critère B

Analyse de la démarche de projet

La démarche, dans sa globalité, appliquée au projet même, sera évaluée au travers de la posture adoptée et de son caractère démonstratif. L'enjeu est bien d'inscrire le projet architectural dans une réflexion plus large intégrant les grands défis posés par le changement climatique.

Critère C

Qualité architecturale du projet

Tout projet de réutilisation, d'adaptation et de transformation est un projet d'architecture et il est attendu des projets une attention aux modes contemporains et futurs d'habiter les espaces, aux usages, aux qualités spatiales.

Critère D

Confort, entre performance énergétique et ambiances thermiques

Le jury appréciera la pertinence des solutions constructives et techniques proposées pour améliorer la performance énergétique et adapter les ambiances thermiques du bâtiment existant, tant pour le confort d'hiver que pour le confort d'été : conception bioclimatique, prise en compte des propriétés du bâti existant et de son environnement paysager et urbain.

Critère E

Bonifications diverses

Le jury appréciera le caractère global de la démarche lié aux différents enjeux de transition écologique et du développement durable : choix et analyse du cycle de vie des matériaux (ACV), soutien des filières locales, recyclage, réemploi, adaptation aux risques, résilience, participation démocratique et citoyenne, communication et présentation du projet...

Les 13 projets finalistes

1 Le PUC en folie !

Paris Université Club
75013 Paris

Thalia Corbeau,
Yann Holle Adouko,
Eva Noiret,
Blanche Pantel,
Gauthier Taverney

École nationale supérieure
d'architecture de Paris-Malaquais

2 Chemetov +4 degrés

93500 Pantin

Léo Arne,
Camille Girardet

École nationale supérieure
d'architecture de Paris-Malaquais

3 Le PrèàVie

93310 Le Pré Saint-Gervais

Nathan Fassier

École nationale supérieure
d'architecture de Paris-Malaquais

4 Barre Cassan F

Campus Jussieu
75005 Paris

Paul Buffiere,
Pierre Guyonvarch,

École nationale supérieure
d'architecture de Versailles

5 Un lieu à soi

Rue Larrey
75005 Paris

Elsa Fisbein

École nationale supérieure
d'architecture de Paris Val de Seine

6 Adapter l'ordinaire

93230 Romainville

Catalina D'Alessio,
Mathis Dudieuzère

École nationale supérieure
d'architecture de Paris-La Villette

7 Projet de rénovation du Domaine Fermier

91490 Oncy-sur-École

Denys Mulyak,
Aurélien Sanz

École nationale supérieure
d'architecture de Paris-Belleville

8 Le Grand Pari(s) sportif

92120 Montrouge

Justine Brausch,
Lisa Pahun

École nationale supérieure
d'architecture de Paris Val de Seine

9 Vers de nouvelles perceptions des ressources

Entre plateau de Saclay
et vallée de Chevreuse

Rym Khazal Ahmad

École nationale supérieure
d'architecture de Paris Val de Seine

10 Le Mille-lieux

93450 L'Île-Saint-Denis

Joffrey Bourassin,
Matthias Guillois

École nationale supérieure
d'architecture de Paris-La Villette

11 La Maladrerie

Cité de la Maladrerie,
Aubervilliers 93300

Melissa Laborde,
Sophie San Andres,
Sophia San Miguel

École nationale supérieure
d'architecture de Paris-La Villette

13 Cohabiter avec la Bièvre

75005 Paris

Marie Laumond,
Héloïse Peyre

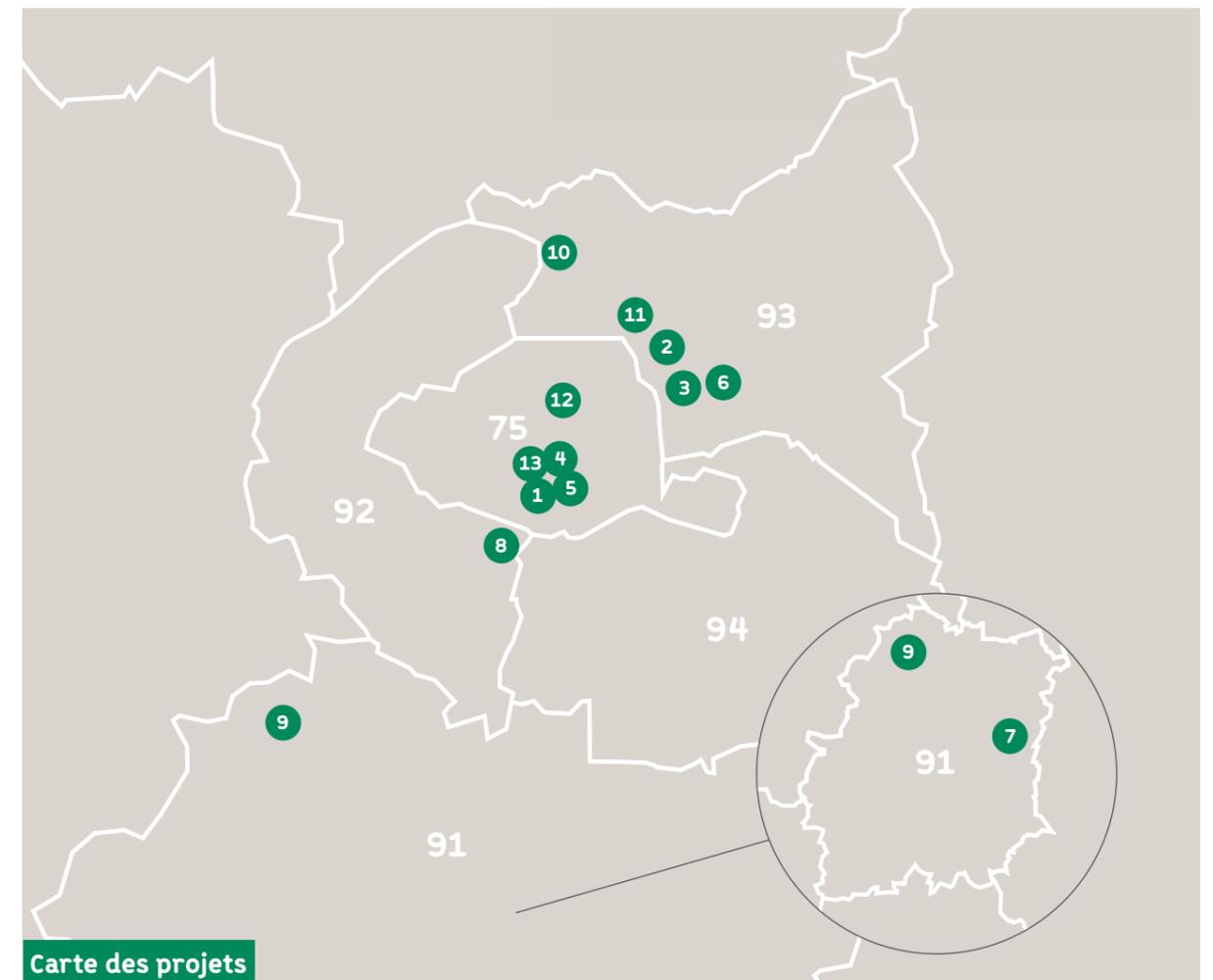
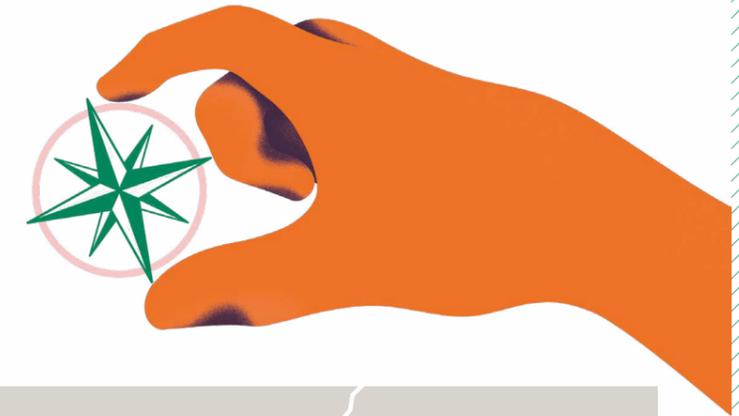
École nationale supérieure
d'architecture de Paris-Malaquais

12 Réhabilitation d'un parking en 16 logements

22 rue Lucien Sampaix
75010 Paris

Mihai Ceban,
Thibaud Salaun

École nationale supérieure
d'architecture de Versailles



Carte des projets

Les lauréats du concours

Catégorie Master

Réhabilitation d'un parking en 16 logements

📍 22 rue Lucien Sampaix
75010 Paris

Mihai Ceban, Thibaud Salaun

École nationale supérieure d'architecture de Versailles

Catégorie Projet de fin d'étude

La Maladrerie

📍 Cité de la Maladrerie,
93300 Aubervilliers

Melissa Laborde, Sophie San Andres, Sophia San Miguel

École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette

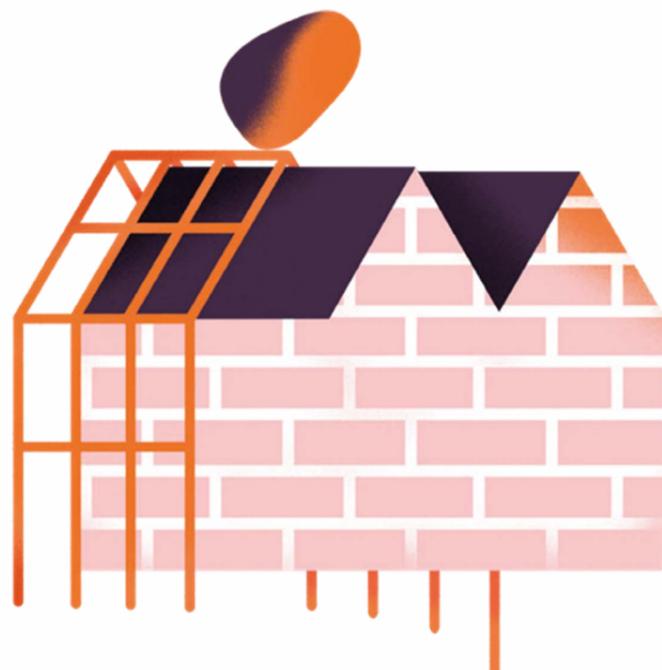
Mention spéciale du jury

Cohabiter avec la Bièvre

📍 75005 Paris

Marie Laumond, Héloïse Peyre

École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais



Vue du Couvent des Récollets

CHIFFRES-CLÉS

25
équipes
enseignantes

37
projets
étudiants
(dont 1 hors
de l'Île-de-France)

6
écoles
d'architecture
sur 7



La composition du jury

Madame Véronique PAPPE, présidente du jury et directrice d'Ekopolis,

Au titre des directions organisatrices

Madame Dominique BERTHON, cheffe du service connaissance et développement durable à la DRIEAT,

Madame Katya SAMARDZIC, conseillère pour l'architecture à la DRAC,

Au titre des institutions publiques

Madame Brigitte BERCERON, trésorière du Conseil régional de l'ordre des architectes,

Monsieur Gautier BICHERON, directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val d'Oise,

Madame Emmanuelle DURANAU, directrice territoriale Île-de-France au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Monsieur Vincent PAVARD, adjoint à la directrice de l'expertise et des politiques publiques à l'Agence nationale de l'habitat,

Madame Emmanuelle ROUX, architecte à l'Atelier parisien d'urbanisme,

Au titre des structures d'enseignement et de recherche

Monsieur Martin BORTZMEYER, responsable de la mission Enseignement aux enjeux environnementaux au ministère de la Transition écologique,

Monsieur Yvan DELEMONTEY, architecte & historien de l'architecture à l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève

Pour l'édition 2024 du concours « Ré-inventer l'existant », un jury composé de 20 professionnels a été constitué. Ce concours s'adresse aux étudiants des écoles d'architecture de la région francilienne.

Les membres du jury ont été sélectionnés en tant que représentants engagés dans le domaine du bâti existant, couvrant des secteurs tels que les politiques publiques, l'enseignement et la recherche, ainsi que la qualité technique, architecturale et d'usage.



Monsieur Edouard STEICHEN, président de l'Association nationale des étudiants en architecture et en paysage, UNEAP

Au titre des milieux professionnels concernés

Monsieur Philippe ALLUIN, architecte et ingénieur, expert en rénovation énergétique,

Monsieur Xavier BERNARD, délégué régional de l'Agence pour la qualité de la construction,

Madame Karine BIDART, directrice générale de l'Agence parisienne du climat,

Monsieur Thomas BOURDON, architecte-urbaniste associé de l'agence Croixmarie Bourdon architectes, lauréat du palmarès Réhab XX,

Monsieur Guillaume BOUTHILLON, membre de la Fédération Française du Bâtiment,

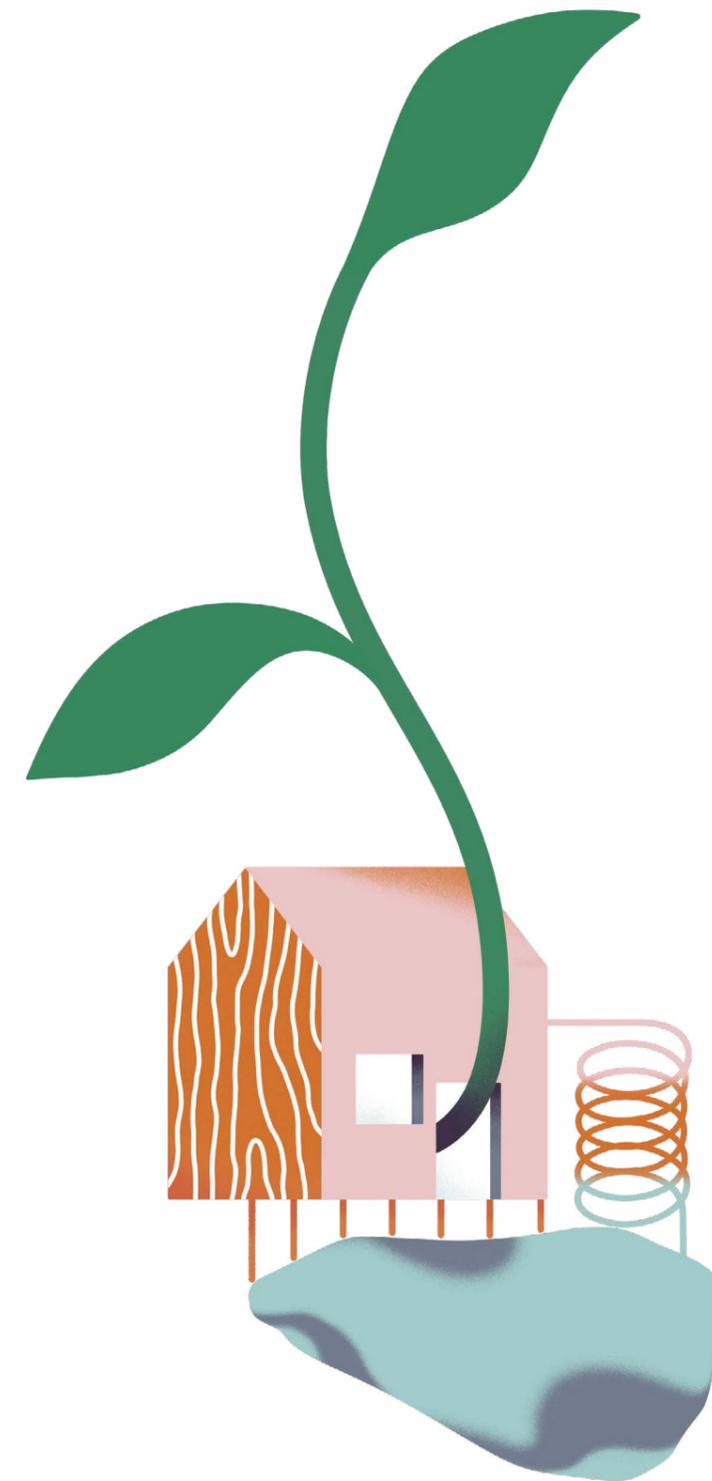
Au titre des utilisateurs et de la maîtrise d'ouvrage

Madame Sabine BAILLARGUET, directrice de l'aménagement à la Métropole du Grand Paris,

Madame Pauline CHICOISNE, cheffe de projet innovation durable à Action Logement,

Madame Emilie MARRE, directrice de la maîtrise d'ouvrage de Seine-Saint-Denis Habitat,

Monsieur Aurélien PERROT, référent culture et patrimoine de l'Association des maires d'Île-de-France.



Les écoles participantes

École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville

L'Ensa-PB se concentre sur la culture du projet architectural et forme des professionnels du cadre bâti, en mettant l'accent sur la responsabilité sociale et les exigences environnementales.

École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est

Créée en 1998, l'Ensa Paris-Est forme des architectes engagés dans la transformation de la ville, et propose des cursus allant du diplôme d'État à des spécialisations comme le DSA et le DPEA.

École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette

L'ENSAPLV forme des professionnels de l'architecture, intégrant les sciences humaines et arts plastiques, et développe des partenariats internationaux pour enrichir l'expérience des étudiants.

École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais

L'École Paris-Malaquais, avec 1000 étudiants, met l'accent sur la recherche et propose des cursus croisés avec l'université PSL, favorisant l'ouverture internationale.

École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine

L'ENSA Paris-Val de Seine, associée à l'Université Paris Cité, offre une formation pluridisciplinaire à près de 2000 étudiants, avec un fort accent sur le numérique et l'écologie.

École nationale supérieure d'architecture de Versailles

L'École de Versailles, axée sur la transition écologique et la révolution numérique, combine formation et recherche, tout en promouvant la mobilité internationale et l'engagement associatif.

École spéciale d'architecture

L'ESA, fondée en 1865, est une école libre et internationale qui forme 120 diplômés par an dans une structure à taille humaine, avec une forte proportion d'étudiants étrangers.

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est

PARIS
VAL DE
SEINE
UNIVERSITÉ



HESAM
UNIVERSITÉ



École nationale supérieure
d'architecture Paris-Malaquais

École nationale
supérieure d'architecture
Versailles

CONTACTS PRESSE

↳ DRAC

press-dracidf@culture.gouv.fr

↳ DRIEAT

contact-presse-driat-if@developpement-durable.gouv.fr

↳ Méлина Cohen-Setton

melina.cohen.setton@editial.fr